



## REGLEMENT 2025

**Les 14 montées « MILLET SKI TOURING® COURCHEVEL » (MSTC) de la saison 15 sont organisées par le club « COURCHEVEL SPORTS OUTDOOR MONTAGNE ET ESCALADE » :**

- # Manche 1 : Dimanche 15 décembre à partir de 8h45 (Coupe du Monde)
- # Manche 2 : Mercredi 18 décembre à partir de 18h – Spéciale Plum (Full Moon)
- # Manche 3 : Mercredi 25 décembre à partir de 18h
- # Manche 4 : Mercredi 1er janvier à partir de 18h
- # Manche 5 : Mercredi 8 janvier à partir de 18h
- # Manche 6 : Mercredi 15 janvier à partir de 18h – Spéciale Plum (Full Moon)
- # Manche 7 : Mercredi 22 janvier à partir de 18h
- # Manche 8 : Mercredi 29 janvier à partir de 18h
- # Manche 9 : Mercredi 5 février à partir de 18h
- # Manche 10 : Mercredi 12 février à partir de 18h – Spéciale Plum (Full Moon)
- # Manche 11 : Mercredi 19 février à partir de 18h
- # Manche 12 : Mercredi 26 février à partir de 18h
- # Manche 13 : Mercredi 5 mars à partir de 18h – Spéciale Dynastar ( « Mercredi Gras »)
- # Manche 14 : Lundi 10 mars à partir de 18h – Spéciale Plum (Full Moon)  
**(Finale déguisée avec concert de Fatal Bazooka & Friends)**

**Il est impératif d'avoir au moins 15 ans pour pouvoir participer aux Millet Ski Touring Courchevel (Classement à partir de la catégorie Cadet) sauf pour la finale déguisée à condition d'être accompagné par un parent.**

### **Le parcours :**

3,2 km (500m D+). Départ du Praz, devant l'office du tourisme et arrivée Courchevel 1850.

### **Matériel obligatoire :**

Les coureurs devront être obligatoirement équipés de lampes frontales (quand la course a lieu le mercredi à 18h), de gants, de skis et chaussures homologués.

Obligation de partir avec les peaux de phoque collées au ski et interdiction d'apposer un corps étranger sur les peaux (scotch, ...) afin de favoriser la glisse.

### **Cas de disqualification, pénalité et priorités :**

- Toute personne qui sortira du tracé balisé sera disqualifiée.
- Toute personne qui ne rendra pas son dossard à l'arrivée sera disqualifiée.
- Toute personne qui jettera des débris sur le parcours sera disqualifiée.
- Un concurrent rattrapé par un autre concurrent devra lui céder la place. Le concurrent qui rattrape un autre concurrent peut s'annoncer en prononçant le mot « trace ». Le concurrent rattrapé doit alors laisser passer sans gêner le passage sous peine de disqualification.
- Pénalité de 10 secondes qui les participants qui enlèvent les peaux avant l'arrivée.

### **Ordre de départ :**

Le départ se fera individuellement en contre-la-montre à partir de 18h20 sauf pour la première manche lors de la Coupe du Monde et la finale.

### **Retour au Praz :**

Retour au Praz avec les Ski-Bus (gratuit) et remontée mécanique du Praz (gratuit). L'organisation se décharge de toutes responsabilités si des coureurs redescendent à ski (pistes fermées).

### **Inscriptions :**

- Les inscriptions sont gérées par le club « COURCHEVEL SPORTS OUTDOOR MONTAGNE ET ESCALADE ». Elles seront clôturées 15 min avant le 1<sup>er</sup> départ, soit à 18h00 sauf pour la première manche lors de la Coupe du Monde et la finale où les inscriptions en ligne sont obligatoires et clôturées 10 jours avant l'évènement.
- Le prix des inscriptions est de 10€ et comprend le ravitaillement d'arrivée.

Pour la première manche lors de la Coupe du Monde du dimanche 15 décembre 2024 le prix d'inscription est de 20€.

Pour la finale 2025 qui sera organisée le lundi 10 mars le prix d'inscription est de :

- ▶ 20€\* pour les participants déguisés.
- ▶ 30€\* pour les participants non-déguisés.
- ▶ 30€ pour les accompagnants et spectateurs sans buffet

(\* : Le tarif comprend la course, le buffet et le spectacle. Nombre de places limité.)

Le forfait saison à 80€ permet de participer à toutes les manches avec la finale comprise (Hors manche de la Coupe du Monde)

### **Parcours de repli :**

- En cas de parcours de repli pour cause de mauvaises conditions d'enneigement sur le parcours officiel, un classement sera effectué sur l'épreuve mais les temps ne seront pas pris en compte pour le classement général officiel de la saison des MSTC.

### **Classement :**

Un classement sera effectué selon les règles de la FFME et FFCAM ci-jointes :

CATEGORIE	Ages	Année de naissance
U16	15 et 16 ans	2009 - 2010
U18	17 et 18 ans	2007 - 2008
U20	19 et 20 ans	2005 - 2006
U23	21, 22 et 23 ans	2002 - 2003 - 2004
O24	24 à 39 ans	2001 à 1986
O40	40 à 59ans	1985 à 1966
O60	60 ans et plus	1965 et moins
Séniors	21 ans et plus	2004 et avant
Masters	40 et plus	1985 et avant

Le classement général évoluera au fil des rendez-vous, sur ce classement ne figurera que le meilleur temps de chaque participant. Par exemple, si un concurrent participe 3 fois seul son meilleur temps sera retenu.

### **La trace ESF :**

La médaille La Trace sera décernée à chaque concurrent par rapport au temps réalisé :

OR : 33min30s

VERMEIL : 42min45s

ARGENT : 52min

BRONZE : 1h01min15s

FINISHER : Finisher

### **Récompenses :**

- Récompense à chaque montée des 3 meilleurs scratch hommes et femmes par des lots MILLET.
- Remise des médailles « La Trace ESF » à l'ensemble des participants.
- Tirage au sort de lots offerts par les partenaires à chaque montée sur l'ensemble des participants.
- Pour le record scratch (homme et femme) de la saison 2024 – 2025 : Trophée Raymond & René Millet + Prize Money de 2000€.
- Pour le 2<sup>ème</sup> meilleur temps scratch (homme et femme) de la saison 2024 – 2025 : Prize Money de 1250€.
- Pour le 3<sup>ème</sup> meilleur temps scratch (homme et femme) de la saison 2024 – 2025 : Prize Money de 750€.
- Pour le 4<sup>ème</sup> meilleur temps scratch (homme et femme) de la saison 2024 – 2025 : Prize Money de 550€.
- Pour le 5<sup>ème</sup> meilleur temps scratch (homme et femme) de la saison 2024 – 2025 : Prize Money de 350€.

Pour les meilleurs temps hommes et femmes de chaque catégorie de la saison 2024 – 2025 : Bon d'achat Millet valable du 11 mars au 14 avril 2025.

- Pour les catégories « U16, U18, U20, U23 » : Bon d'achat de 300€
- Pour les catégories « O24, O40 et O60 » : Bon d'achat de 400€

**A partir de 6 manches effectuées sur le parcours de repli :** les récompenses prévues sur le parcours officiel seront partagées en 2 afin de doter équitablement les records du parcours officiel et de repli. Le Trophée Raymond & René Millet sera décerné uniquement pour le record scratch (homme et femme) de la saison 2024 – 2025 sur le parcours officiel.

**Attention :** En cas de 6 manches effectuées sur le parcours de repli les récompenses pourront être additionnées avec celles du parcours officiel.

En cas d'interruption prématurée de la saison 15 à cause de pandémie ou de manque de neige, la saison sera poursuivie l'année suivante. Pour d'être validée un minimum de 12 manches sur 14 doivent être effectuées.

**Important :** Si les lauréats ne sont pas présents le 10 mars lors de la remise officielle des prix de la saison 2024 – 2025. Les récompenses ne seront pas distribuées et ne pourront pas être envoyées ou données à un tiers personne.

### **Prime record :**

Une prime de 500€ sera octroyée en supplément du prize money de 2000€ au vainqueur de la saison si chez les hommes le record de Rémi Bonnet 20min34s59' et chez les femmes le record d'Axelle Mollaret Gachet 23min54s50' sont battus.

### **Assurances :**

- Les participants devront fournir à l'appui de leur inscription soit une copie de leur licence sportive FFME ou FFCAM soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpinisme en compétition de moins de 3 mois ou sa photocopie.
- L'organisation prendra toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité et l'organisation de cette épreuve.
- Les minimes, cadets et juniors doivent être licenciés à la FFME ou à la FFCAM et encadrés par un club ou être en possession d'une autorisation parentale.
- Le concurrent doit avoir une assurance individuelle accident. Il peut souscrire lors de son inscription une assurance individuelle en prenant une licence découverte FFCAM ou FFME au tarif de 6€.

Le concurrent déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et des modalités cités ci-dessus et décharge l'organisateur de tous les problèmes susceptibles de survenir durant le déroulement de la course.

**(SKI TOURING® est une marque protégée ainsi que son concept et règlement par Courchevel Sports Outdoor Montagne et Escalade).**